



## **Ville de Châteauroux**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

=====

### RESUME DES DELIBERATIONS

-----

1 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS DES SENATEURS

Le Conseil Municipal procède à l'élection de 19 délégués supplémentaires et de 15 délégués suppléants.

2 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2008

3 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉLIBÉRATION DU 15 MARS 2008 MODIFIÉE PAR LA DÉLIBÉRATION DU 3 AVRIL 2008 PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE POUR CERTAINES MATIÈRES

4 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES SUITE À L'ENCAISSEMENT D'UNE RECETTE ÉQUIVALENTE

Le Conseil Municipal décide de prévoir de façon générale l'amortissement sur une durée de un an de subventions d'équipement versées, à des bénéficiaires publics ou privés, quand la Ville perçoit au préalable une recette équivalente.

5 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008

Le Conseil Municipal arrête pour le budget général le montant total des dépenses et des recettes à :

- Section d'Investissement

En dépenses et en recettes à 10 683 652,34 €

- Section de Fonctionnement

En dépenses et en recettes à 1 379 062.78 €

6 - ADMISSIONS EN NON VALEUR 2008

Le Conseil Municipal admet en non-valeur au titre du Budget 2008 la somme de 8 621,20 €.

7 - INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER DE CHÂTEAUROUX - MUNICIPALE

Le Conseil Municipal alloue au Trésorier de Châteauroux Municipale l'indemnité de conseil prévue par l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 en contre partie des prestations de conseil et d'assistance dans les domaines relatifs :

- à la gestion financière, aux analyses budgétaire, financière et de trésorerie ;

- à la mise en oeuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

8 - RÉGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX

Le Conseil Municipal fixe, à compter du 27 juin 2008, les indemnités de fonction des conseillers municipaux, présidents d'une des 6 commissions permanentes et qui ne perçoivent pas une autre indemnité d'élus, à 4 % de l'indice brut 1015.

9 - RÉVISION DU TAUX DES VACATIONS FUNÉRAIRES

Le Conseil Municipal accepte de porter le taux des vacations funéraires à 15 € à compter du 1er août 2008.

10 - FOURNITURE DE CARBURANTS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

Le Conseil Municipal approuve la passation des marchés aux montants minimaux et maximaux indiqués ci-dessous et autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants.

- **LOT N° 1 : FOURNITURE A LA STATION SERVICE SUR CHATEAUROUX**

Produits : gazole, supercarburant sans plomb 95, supercarburant sans plomb 98

Titulaire : Ets CHIRAUT – 36000 CHATEAUROUX

- **LOT N° 2 : APPROVISIONNEMENT DES CUVES MUNICIPALES EN GAZOLE ET EN FIOUL**

Produits : gazole ordinaire et grand froid, fuel grand froid

Titulaire : Ets BOLLORE ENERGIE – 36000 CHATEAUROUX

- **LOT N° 3 : APPROVISIONNEMENT DES CUVES MUNICIPALES EN SUPER SANS PLOMB 98**

Produit : supercarburant sans plomb 98

Titulaire : Société PICOTY – 36100 SAINT AOUSTRILLE

- **LOT N° 4 : FOURNITURE A LA STATION SERVICE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**

Produits : gazole, supercarburant sans plomb 95, supercarburant sans plomb 98, GPL

Titulaire : Société TOTAL – 92800 PUTEAUX

11 - FOURNITURES DIVERSES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

Le Conseil Municipal approuve la passation des marchés aux montants minimaux et maximaux indiqués ci-dessous et autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants.

- **LOT N° 1 : PANNEAUX ET BOIS DERIVES**

- **Titulaire : Société BARILLET – 18100 VIERZON**

Pour l'année 2008 (un semestre restant à courir), le montant total des commandes est compris entre : minimum 4 000,00 € et maximum 15 000,00 € HT.

- Pour chaque période de reconduction suivante (une année pleine), le montant total des commandes est compris entre : minimum 8 750,00 € et maximum 22 500,00 € HT.

- **LOT N° 2 : MAÇONNERIE**

- **Titulaire : Société MELIN TRIALIS – 36000 CHATEAUROUX**

- Pour l'année 2008 (un semestre restant à courir), le montant total des commandes est compris entre : minimum 4 000,00 € et maximum 15 000,00 € HT.

- Pour chaque période de reconduction suivante (une année pleine), le montant total des commandes est compris entre : minimum 7 500,00 € et maximum 22 500,00 € HT.

12 - GESTION DU PARKING DIT DE "L'USINE À GAZ"

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnels pour gérer le parking dit de "l'usine à gaz" tant en régie qu'en maintenance des équipements.

13 - PERSONNEL COMMUNAL : COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES - COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE - COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Le Conseil Municipal décide :

- d'établir que le Comité Technique Paritaire et le Comité d'Hygiène et de Sécurité soient désormais compétents pour la seule Ville de Châteauroux, le Centre Communal d'Action Sociale disposant désormais de ses propres commissions,

- de confirmer que les Commissions Administratives Paritaires restent compétentes pour la Ville de Châteauroux et le Centre Communal d'Action Sociale,

- de confirmer la composition du Comité Technique Paritaire à 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants du personnel et à 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants de la Collectivité,

- de confirmer la Composition du Comité d'Hygiène et de Sécurité à 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants du personnel et 7 représentants titulaires et 7 représentants suppléants de la Collectivité.

14 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2008 approuvé par le Conseil Municipal du 13 décembre 2007.

15 - CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ENTRE LA SASP LA BERRICHONNE FOOTBALL, L'ASSOCIATION LA BERRICHONNE FOOTBALL - SECTION AMATEURS ET CENTRE DE FORMATION ET LA VILLE DE CHATEAUROUX

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre la Ville, la S.A.S.P. La BERRICHONNE FOOTBALL et l'Association La BERRICHONNE FOOTBALL. Cette convention étant conclue pour une

durée de 3 ans allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2011 annule et remplace la convention précédente qui courait jusqu'au 30 juin 2009.

16 - SASP LA BERRICHONNE FOOTBALL - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU STADE GASTON PETIT

Par un jugement en date du 27 mars 2008, le Tribunal Administratif de Limoges a décidé l'annulation de la délibération en date du 29 juin 2006, par laquelle le Conseil Municipal autorisait la conclusion avec la SASP (Société Anonyme à Statut Professionnel) LA BERRICHONNE FOOTBALL d'une convention portant sur la mise à disposition du stade.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une nouvelle convention portant sur les trois prochaines saisons sportives (2008-2009, 2009-2010, 2010-2011) et prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le Conseil Municipal fixe à 5 500 euros hors taxes la redevance par jour d'occupation et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

17 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC LE CHÂTEAUX BERRICHONNE BASKET 36

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention d'objectifs et de partenariat avec le club "Châteaux Berrichonne Basket 36" né de la fusion du Châteaux Basket Club 36 et de La Berrichonne Basket et à signer les avenants correspondants.

18 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - FONDS SPORTIF 2008

Le Conseil Municipal affecte la somme de 3 300 € selon la répartition figurant au tableau ci-dessous et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Comité de l'Indre de Natation.

CLUB ORGANISATEUR	DATE	MANIFESTATION	Budget manifestation	Subvention demandée	Proposition subvention 2008
Canoé Kayak Club Castelroussin	Juillet et août	Aide exceptionnelle pour participation à la Coupe du Monde et au Championnat d'Europe de kayak free style	4 900 €	950 €	950 €
Comité de l'Indre de Natation	1 <sup>er</sup> au 6 juillet	Nagez Grandeur Nature	89 985 €	4 000 €	2 000 €
AVCC	14 juillet	Grand Prix de la Municipalité	2 100 €	1 600 €	350 €
				<b>TOTAL :</b>	<b>3 300 €</b>

19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES 2008

Dans le cadre des opérations "Ville Vie Vacances 2008", dispositif de prévention de la délinquance qui permet aux jeunes de 11 à 18 ans les plus en difficulté ou qui présentent des conduites à risques, de bénéficier d'un accès aux loisirs éducatifs durant leur temps de vacances scolaires, la Ville de Châteaux participe au financement de projets.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à verser aux organismes ci-dessous les subventions proposées.

D.A.R.C.	1 340,00 euros
Entente Tennis	100,00 euros
FCL St-Christophe	500,00 euros
Maison Pour Tous Beaulieu	1 350,00 euros
La Tarande	1 000,00 euros
Forum	6 800,00 euros
Centre Social Saint-Jean	400,00 euros
Comité Départemental de Tennis	700,00 euros

20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CONTRAT EDUCATIF LOCAL - 1ER SEMESTRE 2008

Afin de permettre la réalisation de projets à destination des jeunes de l'agglomération castelroussine, âgés de 3 à 16 ans, un crédit de 45 000 € (dont 16 400 € de fonds DDJS) a été réservé.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à verser les subventions proposées aux organismes ci-dessous.

ORGANISMES	SUBVENTION
Entente Tennis	340,00 euros
Amiposte	680,00 euros
Berrichonne Tennis de Table	3 480,00 euros
Ludothèque CBPT	400,00 euros
Les Piranhas	600,00 euros
Centre Social Saint-Jean	900,00 euros
EGC Touvent	600,00 euros
Le Forum	1 225,00 euros
USEP	2 610,00 euros
Berrichonne Basket	400,00 euros
Compagnie Thalie	2 160,00 euros
A.D.E.S.L.I.	4 590,00 euros
Maison des Droits de l'Enfant	400,00 euros

Canoë Kayak Club Castelroussin	400,00 euros
Des mots qui content pour de vrai	340,00 euros
Amicale Laïque - Section Gymnastique Sportive	385,00 euros
CAP 36	760,00 euros
Caboulot tracté	780,00 euros
<b>Total</b>	<b>21 050,00 euros</b>

21 - TRANSFERT DES ÉCOLES MATERNELLE CLAUDE BERNARD ET ÉLÉMENTAIRE CLAUDE BERNARD 1

Le Conseil Municipal autorise le transfert de l'école maternelle Claude Bernard dans les locaux actuellement occupés par l'école élémentaire Claude Bernard 1, rue Ernest Courtin, autorise le regroupement des écoles élémentaires Claude Bernard 1 et Claude Bernard 2 avenue Saint-Pierre, qui s'accompagne d'une fusion des secteurs scolaires de ces deux établissements et accepte la modification du secteur scolaire.

22 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES CLAUDE BERNARD 1 ET CLAUDE BERNARD 2 ET MATERNELLE CLAUDE BERNARD

A la demande du Conseil d'école des écoles élémentaires Claude Bernard 1 et Claude Bernard 2 et de la directrice de l'école maternelle Claude Bernard, le Conseil Municipal accepte de renommer ces écoles "Ecole des Marins".

23 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT APPLICABLE AUX AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES

Le Conseil Municipal approuve les modifications du règlement applicable aux Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles et autorise M. le Maire à signer le règlement modifié.

24 - TRANSPORTS D'ENFANTS - APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU LOT N° 1

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 3 au lot n° 1 "transports scolaires" du marché de transports d'enfants n° 2005-06 et autorise M. le Maire à le signer.

25 - FOURNITURE DE BARQUETTES ET DE FILMS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE PRODUCTION CULINAIRE - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET SIGNATURE DES MARCHÉS

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les marchés pour les lots 1 à 3, avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres et pour les montants minimaux et maximaux indiqués ci-dessous.

Lot n° 1 : barquettes destinées aux aliments chauds : Firplast S.A.S. – 69800 SAINT-PRIEST

Montant H.T minimum : 12 500 €

Montant H.T maximum : 37 500 €

Lot n° 2 : barquettes destinées aux aliments froids : Rescaset – 38140 RIVES

Montant H.T minimum : 7 500 €

Montant H.T maximum : 22 500 €

Lot n° 3 : films : Rescaset – 38140 RIVES

Montant H.T minimum : 6 000 €

Montant H.T maximum : 18 000 €.

26 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DU 9 MARS 2006 RELATIVE À L'ACCUEIL DES ENFANTS DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DU GRAND POIRIER AU RESTAURANT DU COLLÈGE JEAN MONNET

Le Conseil Municipal approuve le contenu de l'avenant n° 1 à la convention du 9 mars 2006 relative à l'accueil des enfants des écoles maternelle et élémentaire du Grand Poirier au restaurant du Collège Jean Monnet et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

27 - ACQUISITION D'UN LOGICIEL SPÉCIFIQUE À LA PETITE ENFANCE - DEMANDE DE SUBVENTION

La Ville de Châteauroux a décidé de procéder à l'acquisition d'un logiciel spécialisé pour les besoins du Service Petite Enfance.

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs.

28 - ACCEPTATION DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ATELIER SANTÉ VILLE

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances dispose des fonds nécessaires au fonctionnement de l'Atelier Santé Ville.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'attribution de subvention en faveur de l'A.S.V. et accepte le montant de celle-ci s'élevant à 23 750 € pour l'année 2008.

29 - ACCEPTATION DE SUBVENTION 2008 AU TITRE DES CRÉDITS DU GROUPEMENT RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE

Le Groupement Régional de Santé Publique (G.R.S.P) propose d'attribuer à la Ville une subvention de 1 500 euros au titre de l'action "La lutte contre le surpoids et l'obésité et l'équilibre alimentaire".

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à accepter cette subvention.

30 - ACQUISITION D'UN FONDS DE DOCUMENTS DE LA COLLECTION JEAN-JACQUES LERICOLAIS POUR LES ARCHIVES MUNICIPALES

Mme FORTUIT-LERICOLAIS, fille du collectionneur Jean-Jacques LERICOLAIS a remis aux Archives Municipales de Châteauroux un fonds important de documents et objets concernant l'histoire locale et le Berry.

Etant donné l'importance de cette collection pour l'histoire locale, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ce fonds documentaire au montant estimé.

31 - BOUTIQUE DES MUSÉES - CRÉATION DE TARIF

A l'occasion de l'exposition Jean-Pierre VIOT "50 ans de création" qui aura lieu au Couvent des Cordeliers durant l'été 2008, un catalogue sera édité. 500 exemplaires seront mis à la vente au prix de 22 euros. Les autres exemplaires seront destinés à l'artiste, aux prêteurs, à la presse, aux échanges entre musées et centres de formation et aux relations publiques de la Ville de Châteauroux.

Le Conseil Municipal approuve ce tarif.

32 - SALON DU LIVRE - REMBOURSEMENT DE FRAIS

Dans le cadre de la 3ème édition du Salon du Livre de Châteauroux qui se déroulera les samedi 29 et dimanche 30 novembre 2008, la Ville de Châteauroux prendra en charge, pour les participants, divers frais inhérents à cette manifestation.

Les frais de déplacement seront remboursés sur la base d'un billet SNCF aller et retour de 2ème classe.

Le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

33 - LOCATION DE STANDS DANS LE CADRE DU SALON DU LIVRE

Le Conseil Municipal approuve les tarifs des droits de place pour les stands mis à disposition pendant cette manifestation.

Les associations qui ne feront pas de vente sur leur stand bénéficieront de la gratuité.

34 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION L'ATELIER

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention complémentaire de 500 € en faveur de l'association l'Atelier pour l'organisation de la manifestation à caractère artistique en Centre Ville, intitulée "Lez'arts dans la rue".

35 - MISE EN RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION

M. le Préfet a approuvé le Plan de Prévention des Risques Inondation (P.P.R.I.) applicable sur la commune. Les contraintes de ce document ont conduit à solliciter M. le Préfet afin de revoir le zonage et le règlement correspondant.

M. le Préfet ayant prescrit la mise en révision du P.P.R.I., le Conseil Municipal approuve le dossier qui lui a été transmis pour avis avant enquête publique.

36 - CONDITIONS D'OCCUPATION DES IMMEUBLES ISOLÉS

Le Conseil Municipal accepte de compléter la délibération du 14 décembre 2005 concernant les conditions d'occupation des logements isolés et fixe le montant du loyer mensuel à 470 € pour le logement situé 176 avenue John Kennedy.

37 - BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA SA HLM HABITAT 2036 POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE ALLÉE PROSPER MÉRIMÉE

Le Conseil Municipal autorise la conclusion d'un bail emphytéotique avec la SA HLM Habitat 2036 pour la construction sur le terrain sis allée Prosper Mérimée d'un bâtiment de 721 m<sup>2</sup> environ destiné à accueillir les activités de la mairie annexe et une bibliothèque pour une durée de 26 ans et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

38 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LA SA HLM HABITAT 2036

Le Conseil Municipal conclut une convention de servitude avec la SA HLM Habitat 2036 afin d'implanter une sirène sur le bâtiment sis 28 boulevard de l'Ecole Normale et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

39 - AGRANDISSEMENT DES LOCAUX ORDURES MÉNAGÈRES DANS LE QUARTIER SAINT-JACQUES PAR LA SA HLM HABITAT 2036

Le Conseil Municipal autorise l'agrandissement des locaux de stockage des ordures ménagères sis boulevard Blaise Pascal, allée Marcel Proust et rue Charles Perrault et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir.

40 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES ESPACES NÉCESSAIRES AU PROGRAMME DE LA SA HLM HABITAT 2036 DANS LE CADRE DU P.N.R.U. À SAINT-JEAN - AVIS APRÈS ENQUÊTE

Suite à l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal approuve le déclassement des parcelles cadastrées BR 39, 494, et BM 175 et 679.

41 - DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - ALLÉE DE LA LIBÉRATION

Le Conseil Municipal autorise la désaffectation d'une bande de terrain, une partie en bordure de l'allée de la Libération et une partie de la parcelle BO 704 et autorise la mise à l'enquête en vue du déclassement du domaine public communal en vue de sa cession dans le cadre du P.N.R.U.

42 - STATION-SERVICE PARKING DIDEROT - LOCATION DE 20 EMPLACEMENTS

Dans l'attente d'une affectation définitive des locaux de la station-service Diderot, le Conseil Municipal autorise la location mois par mois des 20 emplacements de parking pour un loyer mensuel de 31 euros.

43 - LOCATION DE LA CAFETERIA EQUINOXE

Le Conseil Municipal autorise la location de la cafeteria Equinoxe au profit de M. KLILI à compter du 1er août 2008 pour une durée de 9 ans avec possibilité de résiliation tous les 3 ans, pour un loyer de 500 € par mois révisable tous les 3 ans, charges de fonctionnement supportées par le locataire, mise aux normes par la Ville de l'électricité si besoin, prise en charge par la Ville de la réfection du sol au rez-de-chaussée à hauteur d'une enveloppe maximale de 5 000 euros.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir.

44 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE 38 RUE DE VAUGIRARD

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle sise 38 rue de Vaugirard, cadastrée AD n° 314 au prix de 25 000 €, frais d'agence de 3 000 € en sus et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

45 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE 139 CHEMIN DE CHAMBON

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition de la parcelle avec maison, cadastrée section AV n° 108 d'une superficie de 563 m<sup>2</sup>, sise 139 chemin de Chambon au prix de 40 000 € et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

46 - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE 15 BOULEVARD DE LA VALLA ET REVENTE À L'OPAC DE L'INDRE

Le Conseil Municipal :

- autorise l'acquisition par voie de préemption de l'immeuble sis 15 boulevard de la Valla, cadastré section DO n° 125 et n° 368 au prix de 180 000 euros, honoraires d'agence et frais d'acte en sus.

- autorise la cession à l'OPAC de l'Indre afin qu'il réalise un programme de logements sociaux dans le cadre de la Politique Locale de l'Habitat au prix de 180 000 euros augmenté des honoraires d'agence et frais d'acte payés par la Ville.

- et autorise M. le Maire à signer les actes à intervenir.

47 - ANNULATION DE LA VENTE RÉALISÉE AU PROFIT DE L'OPAC DANS LE CADRE DU P.N.R.U., RUE ABBÉ PAVIOT

Le Conseil Municipal autorise l'annulation de la vente réalisée au profit de l'OPAC 36 concernant des parcelles sises rue Abbé Paviot et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

48 - CHEMIN DE LA TOUCHE - ÉCHANGE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal autorise l'échange des parcelles DV n° 44 et n° 51 sans soulte, frais de bornage à la charge des demandeurs et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

49 - CHEMIN DE LA TOUCHE - CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal accepte la cession d'une bande de terrain, cadastrée section DV n° 53 d'une contenance de 62 m<sup>2</sup>, afin de redresser la limite de propriété, au prix de 2,50 € / m<sup>2</sup>, frais de bornage à la charge des acquéreurs et autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu en la forme notariée.

50 - PROJET D'UN CENTRE DE SOINS DE SUITE PAR LE CENTRE HOSPITALIER AUX CHEVALIERS - APPROBATION DU DOSSIER DE PERMIS D'AMÉNAGER

Le Centre Hospitalier de Châteauroux souhaite acquérir un terrain de 1 600 m<sup>2</sup> dans le quartier des Chevaliers afin de réaliser un équipement permettant de recevoir des patients pour des soins de suite.

Le Conseil Municipal approuve le dossier de permis d'aménager à déposer et autorise M. le Maire à le signer.

51 - DÉBAT SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un débat a été ouvert sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

52 - RUE DES PONTS - DÉPOSE D'UN DOSSIER DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Dans le cadre des travaux de réfection du pont sur le bief du moulin de Vindoux, rue des Ponts, la Ville de Châteauroux doit conformément à la "loi sur l'eau" déposer un dossier de déclaration relatif à la Police de l'eau et des milieux aquatiques auprès des services de l'Etat, avant tout début de travaux.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer le dossier de déclaration.

53 - TRAVAUX TOUTS CORPS D'ETAT À EXÉCUTER DANS LES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX : ATTRIBUTION DES MARCHÉS (RETIRÉE DE L'ORDRE DU JOUR)

54 - CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS AU STADE GASTON PETIT : APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N° 4

Il convient de passer un avenant au marché de ce lot n° 4 portant ainsi le nouveau montant du marché initial dont l'entreprise MITTERRAND - 36000 CHATEAUROUX est titulaire de 50 232,00 euros T.T.C. à 55 385,80 euros T.T.C. soit + 10,26 %.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise M. le Maire à le signer.

55 - RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : APPROBATION D'AVENANTS

Pour permettre la réalisation de prestations supplémentaires, il est nécessaire de passer un avenant aux marchés des lots suivants :

- lot n° 2 : "Charpente Métallique" dont l'entreprise BOUQUET – 36200 ARGENTON-SUR-CREUSE est titulaire : montant du marché porté de 146 121,69 euros TTC à 148 091,50 euros TTC.

- lot n° 3 : "couverture, bardage extérieur" dont l'entreprise PASQUET – 36000 CHATEAUROUX est titulaire : montant du marché porté de 235 669,55 euros TTC à 244 581,54 euros TTC.

- lot n° 4 : "Menuiseries Extérieures" dont l'entreprise ARENALES – 36000 CHATEAUROUX est titulaire : montant du marché porté de de 93 750,85 euros TTC à 94 120,22 euros TTC.

Le Conseil Municipal approuve les modifications et autorise M. le Maire à signer les avenants correspondants.

56 - LOCATION MONTAGE ET DÉMONTAGE DE BÂTIMENTS MODULAIRES POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL : APPROBATION D'UN AVENANT

Compte tenu de l'avancement du chantier, il est nécessaire de prolonger la durée de location de 3 mois, soit du 29 juin 2008 au 28 septembre 2008.

Il convient donc de passer un avenant au marché portant ainsi le nouveau montant du marché initial de 72 009,96 euros TTC à 83 516,67 euros TTC.

Le Conseil Municipal approuve cet avenant et autorise M. le Maire à le signer.

57 - CONSTRUCTION D'UN PLATEAU TECHNIQUE À L'I.U.T. : APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant fixant le coût prévisionnel des travaux avec le forfait définitif de rémunération de la Maîtrise d'œuvre et la répartition des honoraires par éléments de mission et autorise M. le Maire à le signer.

58 - CONSTRUCTION D'UN PLATEAU TECHNIQUE À L'I.U.T. : APPROBATION D'AVENANTS

Dans le cadre des travaux de construction d'un plateau technique à l'I.U.T. débutés le 9 avril 2008, des mises au point du programme initial ont été proposées, en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, afin de modifier ou de supprimer certaines prestations.

- lot n° 1 : "Terrassement, Démolition, VRD et Espaces Verts" dont l'entreprise Berry Environnement - 36400 LA CHATRE, est titulaire : montant de ce lot porté de 70 462,46 euros TTC à 67 472,22 euros TTC.

- lot n° 3 : "Charpente Bois, Ossature Bois" dont l'entreprise SMAC secteur ROUSSEAU - 36000 CHATEAUROUX est titulaire : montant de ce lot porté de 153 985,00 euros TTC à 157 393,60 euros TTC.

- lot n° 5 : "Serrurerie, Métallerie" dont l'entreprise L.M.C. - 36000 CHATEAUROUX est titulaire : montant de ce lot porté de 48 450,08 euros TTC à 34 069,38 euros TTC.

Le Conseil Municipal approuve ces modifications et autorise M. le Maire à signer les avenants.

59 - P.N.R.U. - CONSTRUCTION D'UNE AIRE MULTISPORTS À LA POINTERIE

Le Conseil Municipal approuve le projet et le plan de financement, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 21 000 € auprès de l'A.N.R.U. et l'autorise à signer tous les documents se rapportant au dossier de subvention.

60 - REPLACEMENT DES MENUISERIES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES LAMARTINE ET VICTOR HUGO : RECTIFICATIF À LA DÉLIBÉRATION DU 21 MAI 2008

Le Conseil Municipal approuve la rectification à apporter au montant de la tranche conditionnelle 1 du lot n° 1 attribué à la société TECHNI-MURS - 36250 SAINT-MAUR fixant celui-ci à 53 613,51 euros TTC.

Le Maire,

Jean-François MAYET